



DECRET D/2023/ **0762** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0011/CNT DU 7 JUIN
2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2023/0011/CNT du 7 juin 2023 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit relatif au financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL II) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la loi L/2023/0011/CNT du 7 juin 2023 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit relatif au financement de la deuxième phase du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL II) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un montant de **quatre-vingt-un millions de dollars américains (81.000.000 USD)**.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

08 JUIN 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

